

3e jour de novembre 2011

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT
CANTON
ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **2 NOVEMBRE 1951** 19

OBJET :

Eclairage Public
Marché POTIER

L'an mil neuf cent ~~cinquante et un~~ **deux** du mois
de novembre, le Conseil Municipal de **Royan**
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
REGAZONI ch. Maire, en session

}	ordinaire
	extraordinaire

d'après convocations faites le **26 Oct. 1951** 19

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

5 1005

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. **REGAZONI**, **Voyssière**, **Chamboulan**,
Jacquet, **Leugnot**, **Guillaud**, **Couin**, **Cousinet**, **Chazeaud**,
Main, **Domecq**, **Pougot**, **Helle Mikosky**, **Bujard**, **Bouchet**
Représenté : **M. Thirion** par **M. Cousinet**.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. **Bujard**, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil, sur la proposition de la Commission des
Finances autorise M. le Maire à signer le marché du montant
de **194.376 frs** à passer avec **M. Potier Lucien**, électricien
pour installation de **16 points lumineux semi-provisoires**
dans des rues non prévues dans le programme 1951-52 de
reconstitution d'éclairage public (exécuté en accord avec
le MRU).

Ces points lumineux seront placés dans les rues :
Rouby, du **Chay prolongée**, de la **Concorde**, **Jeannette**, du **Mira-**
ge, de la **Coopérative**, **Pastourelle**, du **Clos Fleuri**, de **St**
Pierre, de la **Terrasse**, des **Mouettes**.

Financement : ch. **XXIV**, art. 1 du **B.P.**
Montant du devis : **194.376 frs.**

10634 MR. MASSON & RENAUD - LA ROCHE-SUR-YON

APPROUVE

La Rochelle, le 19 Nov. 1951

Pf le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : HUSSON.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).



ROYAN, le 21 Novembre 1951.
Le Maire,

Pour extrait conforme :
Le Maire

[Handwritten signature]

ECLAIRAGE PUBLIC PROVISOIRE

MARCHE DE GRÉ À GRÉ

ENTRE : M. Charles RAZOCHI, Maire de la Ville de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1914-1918
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date
du 2 novembre 1951.

ET : M. POTIER Lucien, électricien, avenue des chênes Verts à
ROYAN .

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er - M. POTIER Lucien s'engage à installer 25 points lumineux
semi-provisoires dans les rues non prévues au programme 1951-1952 de
reconstitution d'éclairage public. Ces travaux exécutés en accord avec
le MRU intéressent les voies suivantes : impasse ROUBY, avenue du Chay
prolongée, rue de la Concorde, rue Jeannette, rue du Mirage, rue de
la Coopérative, Impasse de la Coopérative, Allée Pastourelle, rue des
Oies Louris, Chemin de St-Pierre, rue de la Terrasse, allée des
Mouettes .

ARTICLE 2 - Le Maire de Royan se réserve dans la limite du présent
marché la faculté de modifier le programme indiqué à l'article 1.

ARTICLE 3 - Le devis des travaux s'établit comme suit :

a) Cuivre, 1.601 ^m à 56,50	90.456 frs,50
b) Réflecteurs sur consoles 16 à 2.545 frs	40.720 -
c) Equipement sur poteaux 16 à 1.136 frs....	18.976 -
d) Ferrures isolateurs 44 à 796 frs.....	35.024 -
e) Poteaux 1 à 9.200 frs	9.200 -

TOTAL : 194.376,50
~~~~~

**ARTICLE 4** - Le présent marché limité à la somme de cent quatre vingt  
quatorze mille trois cent soixante seize francs ( 194.376 frs) est  
exempté des droits d'enregistrement en application de l'article 69 de la  
loi du 23 Octobre 1946 sur les dommages de guerre .

A ROYAN, le 8 Novembre 1951

L'Entrepreneur

Le Maire,

*L. Potier*



POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 21 Nov. 1951  
Le Maire,



*[Signature]*

APPROUVE  
La Rochelle, le 19 Nov. 1951  
Pr le Préf.  
Le Secrétaire Général  
Signé : HUSSON